

Département
Du Bas-Rhin

Arrondissement
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :
11

Conseillers en
fonction :
08

Conseillers présents :
07

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS



L'an Deux Mil Dix-Neuf, le 05 avril, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire.**

Etaient présents :

Les Adjointes :

M. Marc NIESS et M. Abel MANGEOLLE

Les Conseillers Municipaux :

MMES Christine BALLAND, Michèle SCHWETTERLE,
MM. Hervé ANCEL et Vincent HEBERLE

Absents excusés :

MM. Michaël GRANDJEAN qui donne procuration à M.
Abel MANGEOLLE

Absent non excusé :

/

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **M. Vincent HEBERLE**

Monsieur Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 11/02/2019, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point 015 'Subventions à la Chorale Ste Cécile, à l'APP Fouchy-Lalaye-Urbeis, à la Société d'Histoire du Val de Villé, à la Ligue Nationale Contre le Cancer, aux associations TLDU - Augusta Victoria - les Elfes d'Argent'. Après accord de l'ensemble des membres présents, Monsieur le Maire décide de passer au point 004/2019 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 004 / Forêt : vote du C.A. 2018 et du Compte de Gestion 2018,
- 005 / Forêt : Affectation du Résultat 2018,
- 006 / Forêt : approbation du Budget Primitif 2019,
- 007 / Commune : vote du C.A. 2018 et du Compte de Gestion 2018,
- 008 / Commune : Affectation du Résultat 2018,
- 009 / Commune : approbation du Budget Primitif 2019,
- 010 / Vote des Taxes Locales,
- 011 / Investissements 2019,
- 012 / Demande d'application du régime forestier S.16-P.0014, S.16-P.0073, S.21-P.0009, S.24-P.0050 et S.26-P.0009,
- 013 / Refus des encaissements des recettes de ventes de bois par l'ONF,
- 014 / Convention de partenariat entre la commune et le comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer,
- 015 / Subventions à la Chorale Ste Cécile, à l'APP Fouchy-Lalaye-Urbeis, à la Société d'Histoire du Val de Villé, à la Ligue Nationale Contre le Cancer, aux associations TLDU - Augusta Victoria - les Elfes d'Argent

Informations diverses

004/ Forêt : vote du C.A. 2018 et du compte de gestion 2018

a/ vote du C.A. 2018

COMPTE ADMINISTRATIF FORET 2018

- Section de fonctionnement :	Recettes :	133.697,06 €
	Dépenses :	130.070,92 €
	Résultat :	3.626,14 €
- Section d'investissement :	Recettes :	1.295,19 €
	Dépenses :	814,93 €
	Résultat :	480,26 €

Après en avoir délibéré,

le **Conseil Municipal**, hors la présence de Monsieur le Maire, **approuve à l'unanimité**, le Compte Administratif Forêt de l'exercice 2018 ainsi présenté.

b/ vote du compte de gestion 2018

Le **Conseil Municipal approuve à l'unanimité**, le Compte de Gestion de la Forêt pour l'exercice 2018 dressé par le receveur principal.

005/ Forêt : affectation du résultat 2018

Après avoir examiné le compte administratif du budget forêt statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A. Résultat de l'exercice	3.626,14
B. Résultats antérieurs reportés	43.853,28
C. Part affectée investissement	- 1.295,19
D. Résultat à affecter	46.184,23
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
E. Solde d'exécution d'investissement	480,26
F. Résultat reporté	- 1.295,19
G. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D 001)	- 814,93

1/ Report en dépense d'investissement C/001	814,93
2/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	814,93
3/ Report en recette de fonctionnement C/002	45.369,30

Approuvé à l'unanimité des membres présents

006/ Forêt : approbation du Budget Primitif 2019

Monsieur Marc NIESS, 1^{er} Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal, les propositions du Budget Primitif Forêt de l'exercice 2019, à savoir :

<u>BUDGET FORET 2019</u>		
- Section de fonctionnement :	recettes & dépenses	212.500,00 €
- Section d'investissement :	recettes & dépenses	14.215,00 €

Le **Conseil Municipal approuve, à l'unanimité,**
le Budget Primitif Forêt 2019 ainsi présenté.

007/ Commune : vote du C.A. 2018 et du Compte de Gestion 2018

a/ vote du C.A. 2018

<u>COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018</u>		
- Section de fonctionnement :	Recettes :	271.514,30 €
	Dépenses :	190.546,64 €
	Résultat :	80.967,66 €
- Section d'investissement :	Recettes :	83.506,28 €
	Dépenses :	22.597,49 €
	Résultat :	60.908,79 €

Après en avoir délibéré,

le **Conseil Municipal**, hors la présence de Monsieur le Maire, **approuve à l'unanimité**, le Compte Administratif Commune de l'exercice 2018 ainsi présenté.

b/ vote du Compte de Gestion 2018

Le **Conseil Municipal approuve à l'unanimité**, le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2018 dressé par le receveur principal.

008/ Commune : affectation du résultat 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A. Résultat de l'exercice	80.967,66
B. Résultat antérieur reporté	96.011,56
C. Part affectée investissement	- 63.846,93
D. Résultat à affecter	113.132,29
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
E. Solde d'exécution d'investissement	60.908,79
F. Résultat reporté	- 3.846,93
G. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001)	57.061,86
1/ Report en recette d'investissement C/001	57.061,86
2/ Report en recette de fonctionnement C/002	113.132,29

Approuvé à l'unanimité des membres présents

009/ Commune : approbation du Budget Primitif 2019

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions du Budget Primitif Commune de l'exercice 2019, à savoir :

<u>BUDGET COMMUNE 2019</u>		
- Section de fonctionnement :	recettes & dépenses	395.892,00 €
- Section d'investissement :	recettes & dépenses	289.753,00 €

Le **Conseil Municipal approuve, à l'unanimité**,
le Budget Primitif de la Commune 2019 ainsi présenté.

010/ Vote des Taxes Locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2019.

En tenant compte des bases prévisionnelles 2019 et des taux de l'année dernière, ces taxes rapporteront à la commune les produits suivants :

- taxe d'habitation	12,19 % produit attendu	55.989,00 €
- taxe foncière bâtie	8,70 % produit attendu	27.083,00 €
- foncière non bâtie	77,05 % produit attendu	17.644,00 €

soit un total de : 100.716,00 €
+ allocations compensatrices 5.564,00 €

soit un montant total de : 106.280,00 €

Montants auxquels il faudra retrancher le reversement au **FNGIR** qui s'élève à **17 453,00 euros**, ce qui donne un montant total de **88.827,00 euros**.

011/ Investissements 2019

Monsieur le Maire énumère les différents projets d'investissements à savoir :

- Voirie communale :
 - Tranche ferme :
 - Aménagement rue des Champs d'Yvrée
 - Rue Blanche Maison (tranche 1)
 - Rue des Cruses
 - Tranche optionnelle n°1 :
 - Chemin rural « Prés de la Croix »
 - Chemin rural « Le Jardinnet »
 - Chemin rural « Tante Jeanne »
- Achat d'un défibrillateur ;
- Matériel informatique ;
- Fibre optique ;
- Achats de terrains (forêt) ;
- Création de pistes (forêt).

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve**, à l'unanimité, les projets d'investissements dans leur globalité,
- **charge** Monsieur le Maire de faire établir les devis,
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces investissements.

012/ Demande d'application du régime forestier S.16-P.0014, S.16-P.0073, S.21-P.0009, S.24-P.0050 et S.26-P.0009

Monsieur Marc NIESS, agent O.N.F., présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du régime forestier des parcelles suivantes, situées sur le territoire communal d'Urbeis :

Section cadastrale	Lieu-dit	N° Parcelle	Contenance (ha)
16	Près l'Eglise	0014	4,1272
16	Près l'Eglise	0073	0.2710
21	Archingoutte	0009	0.1865
24	Aux Aviats	0050	1.0881
26	Goutte Henry	0009	0.0623
TOTAL			5.7351

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **approuve** la demande d'application du régime forestier
- **charge** Monsieur le Maire de présenter la dite demande à l'ONF, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté d'application du régime forestier conformément aux dispositions du Code Forestier.

013/ Refus des encaissements des recettes de ventes de bois par l'ONF

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
7 voix POUR - 1 ABSTENTION**

- **DÉCIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,
- **DÉCIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

014/ Convention de partenariat entre la commune et le comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer

La Ligue Contre le Cancer, association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique, conduit des actions dans la recherche, la sensibilisation et le soutien aux malades. Aussi, la Ligue Contre le Cancer s'est particulièrement investie dans la lutte contre le tabac.

A ce titre, elle a créé un label « espace sans tabac » qu'elle souhaite mettre en place à Urbeis. Il s'agit, dans un cadre conventionnel, de labelliser les espaces publics spécifiquement aménagés pour les jeux des enfants à des fins de sensibilisation de ce jeune public.

Concrètement, une signalétique spécifique « espace non-fumeur » fournie par la Ligue Contre le Cancer permettra d'identifier les aires de jeux pour enfants labellisées.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le principe d'un conventionnement avec le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Contre le Cancer représenté par son président, Monsieur Gibert SCHNEIDER. La durée de la convention est d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **approuve** le projet de convention de partenariat pour un « espace sans tabac »
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit document

015/ Subventions à la Chorale Ste Cécile, à l'APP Fouchy-Lalaye-Urbeis, à la Société d'Histoire du Val de Villé, à la Ligue Nationale Contre le Cancer, aux associations TLDU - Augusta Victoria – les Elfes d'Argent

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention aux diverses associations afin de soutenir les différentes actions qu'elles entreprennent tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de

- **verser** une subvention de **100.00€** pour l'année 2019 à chacune des associations ci-dessous :

